



**Ju  
ra  
.fr**  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## ADJOINT AU CHEF DE CENTRE D'EXPLOITATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES H/F

***Engagé en faveur de l'égalité des droits et des chances, le Département du Jura souhaite prévenir les discriminations et promouvoir la diversité.***

Le Conseil Départemental du Jura (1300 agents permanents, 318 millions d'euros de budget) recrute pour sa Direction des Routes, ARD CHAMPAGNOLE, un/e Adjoint/e au Chef de Centre d'Exploitation des Routes Départementales à temps complet.

**Pour les agents du Conseil Départemental du Jura : les candidatures sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines, sous couvert,**

**Pour les agents hors Conseil Départemental du Jura : les candidatures accompagnées des deux dernières évaluations professionnelles et du dernier arrêté de situation administrative pour les agents titulaires de la fonction publique sont à adresser à :**

**Monsieur le Président du Département du Jura  
Direction des Ressources Humaines  
17, Rue Rouget de Lisle – 39039 Lons-le-Saunier cedex  
ou à l'adresse mail suivante : [recrutement@jura.fr](mailto:recrutement@jura.fr)**

**Date limite d'envoi des candidatures : 18 octobre 2018**

**Résidence administrative : CLAIRVAUX-LES-LACS**

### DÉFINITION DU POSTE

#### ◆ MISSION, CADRE ET CONTEXTE DU POSTE

Placé/e sous l'autorité hiérarchique du Chef de CERD Clairvaux-les-Lacs, l'adjoint/e assiste celui-ci pour l'organisation des travaux routiers effectués par des agents du CERD ou par des entreprises et il participe à l'exécution de ces travaux.

#### ◆ ACTIVITES

Assister le chef de centre pour les activités suivantes :

- Surveiller le réseau routier
- Elaborer les programmes d'entretien des routes gérées par le C.E.R.D.
- Planifier les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises
- Contrôler les travaux confiés à des entreprises
- Intervenir en urgence suite à accident ou à dégradation des conditions de circulation
- Exécuter avec les agents d'exploitation des travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, des accotements, de la signalisation et des autres dépendances de la route
- Conduire si besoin des engins (camions, tracteurs,...)
- Participer au service hivernal (patrouillage et conduite d'engins)

Assurer l'intérim du chef de centre

## PROFIL DU CANDIDAT

### ◆ CADRE STATUTAIRE

- Catégorie C – Filière technique – Agent de maîtrise ou adjoint technique lauréat de l'examen professionnel ou du concours
- Recrutement par liste d'aptitude, par voie de mutation ou détachement ou à défaut par voie contractuelle

### ◆ PRÉREQUIS

- Expérience antérieure dans des fonctions similaires souhaitée
- Permis B – Permis C
- Niveau Bac souhaité

## SPECIFICITÉS DU POSTE

### ◆ CONDITIONS D'EXERCICE ET MOYENS TECHNIQUES

- Horaires fixes (au-delà : heures supplémentaires)
- Résidence familiale compatible avec les nécessités de service (délai de 20 mn maximum pour les interventions d'urgence)
- Période d'astreinte la nuit et le week-end par roulement avec d'autres agents

### ◆ SECURITÉ SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Travail en extérieur en toutes saisons
- Port des Équipements de sécurité obligatoire

## COMPÉTENCES TECHNIQUES ET QUALITÉS REQUISES

### ◆ COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Connaissances des techniques liées à l'entretien et à l'exploitation des infrastructures routières
- Maîtrise de la conduite d'engins et du code de la route
- Connaissances réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité
- Savoir-faire dans le fonctionnement et l'entretien d'outillage de travaux publics

### ◆ QUALITÉS

- Sens du travail en équipe et du relationnel
- Capacité à rendre compte
- Disponibilité, rigueur, polyvalence
- Esprit d'initiative et force de proposition

## SALAIRE ET AVANTAGES

- Traitement indiciaire + régime indemnitaire
- Prestations d'action sociale
- Crèche du personnel à Lons-le-Saunier
- Amicale du personnel

*Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, **les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle***